

OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX POUR L'ANNEE 2017

| | Dotation APA en établissement | Personnes en situation de handicap | Enfance et Prévention spécialisée | Total |
|--|--------------------------------------|---|--|----------------------|
| Budgets 2016 notifiés | 28 975 740 € | 54 700 871 € | 62 826 805 € | 146 503 416 € |
| Reconduction nette 2017 (taux de 0,5% ou 0%, après impact intégration des résultats) | -82 529 € | -275 038 € | -366 692 € | -724 259 € |
| Incidence financière des opérations architecturales | | 72 500 € | 141 319 € | 213 819 € |
| Incidence financière des créations de postes | 236 567 € | 65 250 € | 84 750 € | 386 567 € |
| Adaptation du financement de la prévention spécialisée | | | -142 300 € | -142 300 € |
| Objectif 2017, avant créations de places | 29 129 778 € | 54 563 583 € | 62 543 882 € | 146 237 243 € |
| Variation 2016/2017 avant créations de places (€) | 154 038 € | -137 288 € | -282 923 € | -266 173 € |
| Variation 2016/2017 avant créations de places (%) | 0,5% | -0,3% | -0,5% | -0,2% |
| Incidence des créations de places (€) | 39 000 € | 951 798 € | 1 177 684 € | 2 168 482 € |
| Incidence des créations de places (%) | 0,1% | 1,7% | 1,9% | 1,5% |
| Objectif global 2017 | 29 168 778 € | 55 515 381 € | 63 721 566 € | 148 405 725 € |
| Variation globale 2016/2017 (€) | 193 038 € | 814 510 € | 894 761 € | 1 902 309 € |
| Variation globale 2016/2017 (%) | 0,7% | 1,5% | 1,4% | 1,3% |

L'objectif annuel d'évolution des dépenses pour l'année 2017 s'élève à un montant de 148 405 725 € résultant des éléments suivants :

- 146 503 416 € correspondant au volume budgétaire notifié aux établissements et services sociaux et médico-sociaux en 2016,
- - 724 259 € (soit - 0,49 %) au titre de la reconduction nette globale des dépenses des établissements et services des trois champs sur la base d'un taux de reconduction 2017 de + 0,5 % ou nul en cas de convergence tarifaire et tenant compte de l'intégration des résultats 2015 des structures gestionnaires dans la tarification 2017,
- + 213 819 € au titre de l'incidence financière des opérations architecturales en cours dans les établissements médico-sociaux, à savoir :
 - dans le champ Enfance, 2 projets : Maison d'enfants «La Nichée» ALGOLSHEIM et Maison d'enfants «Gustave Stricker» à ILLZACH,
 - dans le champ des personnes en situation de handicap : le regroupement des foyers de l'Institut Saint Joseph, implantés actuellement à LUTTERBACH et BELLEMAGNY, sur le site de LUTTERBACH,
- + 386 567 € au titre de l'incidence financière des créations de postes dans le cadre de la contractualisation sur le champ Personnes âgées (236 567 €) et de la sécurisation

des veilles de nuit dans 3 établissements sur les champs de l'enfance et des personnes en situation de handicap,

- - 142 300 € pour la prévention spécialisée résultant, pour l'une des deux structures, de l'adaptation du financement départemental à son niveau de trésorerie, soit une baisse prévisionnelle de 30 % de la dotation de fonctionnement de cette association,
- + 2 168 482 € au titre de l'incidence financière des créations de places :
 - sur le champ Personnes Agées (39 000 €) :
 - effet en année pleine de l'ouverture de 84 places en février 2016 de l'EHPAD de HORBOURG-WIHR,
 - ouverture en 2017 de 11 places dans le cadre de l'extension de l'EHPAD du Groupement Hospitalier du Centre Alsace à COLMAR,
 - sur le champ des Personnes en situation de Handicap (951 798 €) :
 - effet en année pleine de la mise en service au 1er septembre 2016 du foyer d'accueil spécialisé de 28 places par l'association « Atre de la vallée » à ORBEY (901 798 €),
 - ouverture en 2017 de 20 places de service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés par l'Association « Papillons Blancs », par création de 10 places et transformation de 10 places de service d'accompagnement à la vie sociale (50 000 €),
 - sur le champ Enfance (1 177 684 €) :
 - effet en année pleine de la création au 1er avril 2016 :
 - ✓ de 21 places d'assistance éducative à domicile renforcée (60 830 €),
 - ✓ du dispositif de rencontres familiales médiatisées (35 359 €),
 - création au 1^{er} janvier 2017, dans le cadre d'un appel à projets, de 84 places pour l'hébergement et le suivi de mineurs non accompagnés ou de jeunes majeurs en attente de régularisation ou de jeunes majeurs de droit commun (1 153 495 €).